



DECISION DU MAIRE

N° 2025-11-026

Objet : Marché de prestations de déneigement à Risoul – Saison 2025-2026.

- Vu la délibération du conseil municipal n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020, qui en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment celle du paragraphe n° 4 qui l'autorise à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services, d'un montant inférieur ou égal à 214 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu la consultation relative au marché de prestations de déneigements qui a été lancée, sous forme de marché à procédure adaptée.

M. Régis SIMOND, Maire de Risoul

DECIDE

Article I. : Caractéristiques du marché

La Commune de Risoul passe un marché à procédure adaptée, pour l'exécution des prestations de déneigement pour la saison hivernale 2025 – 2026 dans les conditions suivantes :

Lot	Entreprise	Prix € HT de l'heure	Descriptif du matériel
1/ Chasse Neige – Station de Risoul – Zone centrale	JEHAN	135 € HT	CHARGEUR DE 80CH équipé de chaînes, godet à neige et étrave tri-axiale bi-raclage

2/ « chasse neige » et « camion » sur la station de Risoul sur la station de RISOUL 1850 Du 1er décembre à la fermeture de la station	SAS Allamanno	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Matériel</th><th>Prix forfaitaire unitaire et hors taxes</th><th>Caractéristiques techniques du matériel</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chasse neige</td><td>140 € HT</td><td>Chargeur articulé LIEBHERR L556 ou L566 ou équivalent chaîné + godet</td></tr> <tr> <td>Camion</td><td>155.00 € HT</td><td>Camion (8x4)</td></tr> <tr> <td colspan="3">Prix forfaitaire saisonnier de l'immobilisation des engins :</td></tr> </tbody> </table>			Matériel	Prix forfaitaire unitaire et hors taxes	Caractéristiques techniques du matériel	Chasse neige	140 € HT	Chargeur articulé LIEBHERR L556 ou L566 ou équivalent chaîné + godet	Camion	155.00 € HT	Camion (8x4)	Prix forfaitaire saisonnier de l'immobilisation des engins :		
Matériel	Prix forfaitaire unitaire et hors taxes	Caractéristiques techniques du matériel														
Chasse neige	140 € HT	Chargeur articulé LIEBHERR L556 ou L566 ou équivalent chaîné + godet														
Camion	155.00 € HT	Camion (8x4)														
Prix forfaitaire saisonnier de l'immobilisation des engins :																
Si CA inférieur à 120 000 € HT astreinte à		17 500,00 €														
Si CA compris entre 120 000 et 140 000 € HT astreinte à		12 500,00 €														
Si CA supérieur à 140 000 € HT astreinte à		7 500,00 €														
3/ « 2 chargeurs et 2 camions » sur la station de Risoul RISOUL 1850 Du 15 décembre au 9 mars 2026	SAS Allamanno	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Prestations</th><th>Prix Unitaire € HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chargeur</td><td>178,5</td></tr> <tr> <td>Chargeur</td><td>178,5</td></tr> <tr> <td>Camion</td><td>155</td></tr> <tr> <td>Camion</td><td>155</td></tr> </tbody> </table>	Prestations	Prix Unitaire € HT	Chargeur	178,5	Chargeur	178,5	Camion	155	Camion	155	Règle de facturation des astreintes (Immobilisation des engins)			
Prestations	Prix Unitaire € HT															
Chargeur	178,5															
Chargeur	178,5															
Camion	155															
Camion	155															
		Lot 3														
Si CA inférieur à 120 000 € HT astreinte à		22 500,00 €														
Si CA compris entre 120 000 et 140 000 € HT astreinte à		17 500,00 €														
Si CA supérieur à 140 000 € HT astreinte à		12 500,00 €														
		Facturation de l'astreinte mini en début de saison est ajustement en fin de saison en fonction du CA global des matériels mobilisés pour les deux lot (lot 2 & Lot 3)														
4/ Fraise à neige Risoul 1850 Du 15 décembre au 9 mars 2026	SARL WEILER	200 € HT	Prix forfaitaire de l'immobilisation des engins 3640 € HT.													

5/ Chasse neige tracto Village partie basse	D'INCAN Jérémie	108 € HT Tracteur agricole de 80ch avec chaînes et étrave.
6/ Chasse neige tracto Village partie haute	KEV TP 05	108 € HT Tracto-pelle avec chaînes et étrave.

Article II. Etendue des pouvoirs du signataire

M. SIMOND Régis, Maire, est autorisé à signer les marchés correspondants et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans ces marchés, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

M le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Risoul, le 25 novembre 2025

Le Maire,

Régis SIMOND



A handwritten signature in black ink, appearing to read "SIMOND", is written over and around the circular logo of the Mairie de Risoul.